

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

Séance du 21 juillet 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 13 juillet 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRÉSENTS	10
VOTANTS	10

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCAISON

Datée	du 13/07/22
Affichée	le 13/07/22

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

OBJET

Voie verte de la Risle :
Attribution des marchés de
travaux

Absent excusé : Serge DELAVALLÉE

Acte rendu exécutoire après
publication le 25 juillet 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Bureau que, lors de la séance du 24/06/2021, le Conseil Communautaire attribuait au groupement de maîtrise d'œuvre La Compagnie du Paysage, architecte mandataire, le marché subséquent n° 2 (MS2) de la voie verte.

Par délibération approuvée en conseil communautaire en séance du 21/10/2021, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle avait fait le choix de confier à la société SHEMA (Mandataire) un mandat public de travaux pour faire réaliser, en son nom et pour son compte l'aménagement d'une voie verte.

Par la suite, lors de la séance du 03/02/2022, le Conseil approuvait l'Avant-Projet Sommaire de la voie verte de la Risle et son bilan d'opération.

Description de l'opération :

Il s'agit d'aménager une voie verte de 7,6 km de l'étang La Croix Lamirault à L'Aigle jusqu'à Saint Sulpice sur Risle, en passant par le centre-ville de L'Aigle selon un cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite (largeur de voie et des passerelles : 3 mètres, pente respectée). Il répond au cahier des charges « voie verte ». Le tracé, pour la majeure partie sera situé en bordure de Risle, avec un revêtement en sablé et platelages bois dans les secteurs situés en zone humide. Le parcours nécessite la construction de 4 passerelles dont 2 flottantes.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 03/06/2022 pour une remise des offres fixée au 30/06/22 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

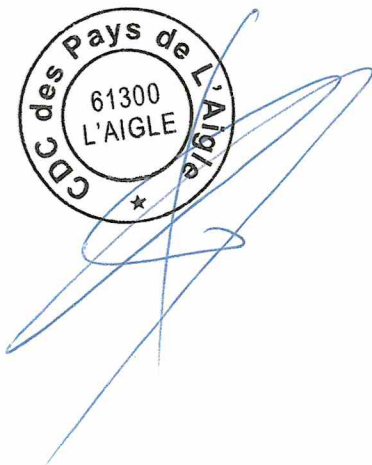
Type de marché :	marché de travaux alloti
Lot n° 1 :	Abattage-dessouchage
Lot n° 2 :	Voirie et réseaux divers (VRD)
Lot n° 3 :	Génie civil
Lot n° 4 :	Passerelles
Lot n° 5 :	Platelages
Lot n° 6 :	Travaux paysagers
Lot n° 7 :	Mobiliers

Le marché comporte une tranche ferme et 3 tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : Est aval (du bourg Saint Sulpice au pont SNCF). Est amont (du pont SNCF à Ile aux platanes)
- Tranche optionnelle 1 : Centre amont (de l'Avenue de Lattre de Tassigny aux services techniques de L'Aigle)
- Tranche optionnelle 2 : Ouest (des services techniques de L'Aigle à l'étang Lacroix Lamirault)
- Tranche optionnelle 3 : Centre aval (de l'Ile aux platanes à l'Avenue de Lattre de Tassigny)

Acte rendu exécutoire après
publication le 25 juillet 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Type de procédure : Procédure adaptée
 Maître d'œuvre : La compagnie du Paysage, architecte mandataire
 Délai d'exécution des travaux : 20 mois

Estimations financières de l'opération :
 Montant estimatif des travaux au stade Avant-Projet Sommaire, approuvé le 03/02/2022 : 1 889 243 € HT

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à : 40 sur 100 points
- Critère Valeur technique pondéré à : 50 sur 100 points
- Critère apprentissage pondéré à : 10 sur 100 points

Les offres, remises dans les délais :

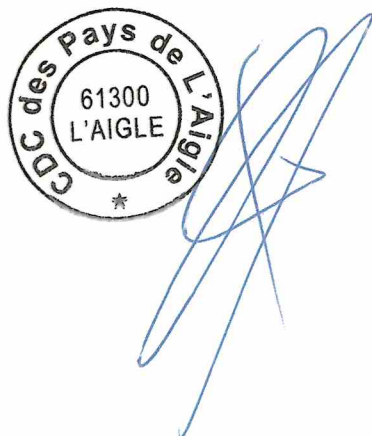
Lot n° 1 : 2 offres
 Lot n° 2 : 4 offres
 Lot n° 3 : aucune offre
 Lot n° 4 : 1 offre
 Lot n° 5 : 3 offres
 Lot n° 6 : 3 offres
 Lot n° 7 : 2 offres

Monsieur LE GLAUNEC présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28/11/2019 attribuant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la concertation et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-06-24-123 du Conseil Communautaire en date du 24/06/2021 engageant le marché subséquent n° 2 et attribuant au groupement « la Compagnie du Paysage » le MS2 voie verte,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-185 du Bureau Communautaire en date du 21/10/2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la voie verte de la Risle avec la SHEMA,

Acte rendu exécutoire après
 publication le 25 juillet 2022

Le Président,
 Jean SELLIER



- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission ad-hoc dans sa séance du 12/07/2021,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché de travaux du MS2 voie verte, les offres des entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 : **Jean FRÉON ELAGAGE**, pour la tranche ferme, et les tranches optionnelles 1, 2 et 3 pour un montant total de 54 901,00 € HT, soit 65 881,20 € TTC
 - Lot n° 2 : **SAS Frédéric GASTINE**, pour la tranche ferme, et les tranches optionnelles 1, 2 et 3 pour un montant total de 714 186,40 € HT, soit 857 023,68 € TTC
 - Lot n° 4 : **METALU**, pour la tranche ferme, la tranche optionnelle 2 et les prestations supplémentaires éventuelles n° 3, n° 5 et n° 6 pour un montant total, de 235 225,00 € HT, soit 282 270,00 € TTC
 - Lot n° 5 : **VALBOIS**, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 2 pour un montant total de 691 847,62 € HT, soit 830 217,14 € TTC
 - Lot n° 6 : **VALLOIS**, pour la tranche ferme et les tranches optionnelles 1 et 2 pour un montant total de 129 822,46 € HT, soit 155 786,95 € TTC
 - Lot n° 7 : **PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT**, pour la tranche ferme, les tranches optionnelles 1 et 2, et les prestations supplémentaires éventuelles n° 2 pour un montant total de 113 579,55 € HT, soit 136 295,46 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer et à notifier les marchés ci-dessus et tout acte relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme

Acte rendu exécutoire après
 publication le 25 juillet 2022

Le Président,
 Jean SELLIER

